

COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DÉPLACEMENTS DOUX

FAVORISER ET RENFORCER LA MOBILITÉ ACTIVE SUR TRÉLAZÉ

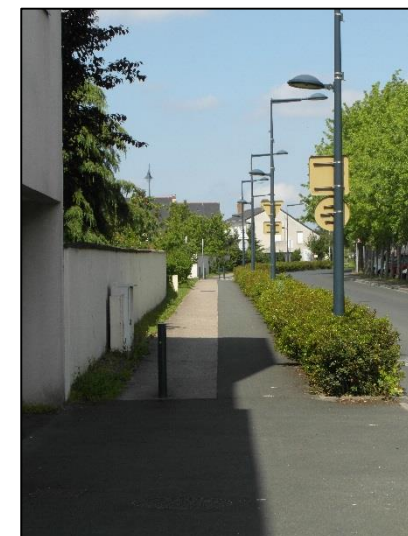
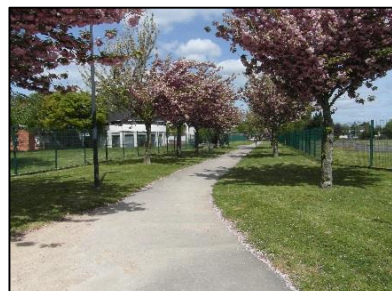
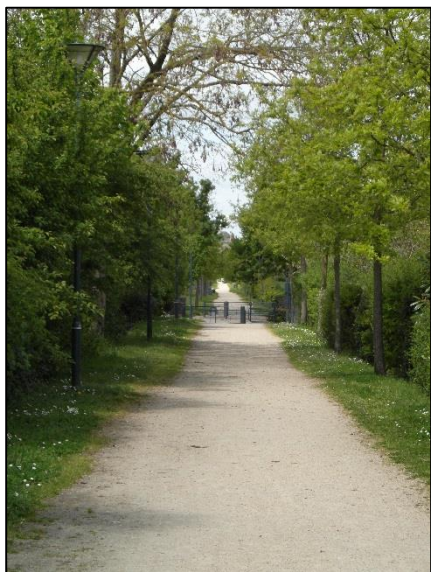


ORDRE DU JOUR : PRÉSENTATION DE SOLUTIONS ÉTUDIÉES SUR LA PROBLÉMATIQUE DES DÉPLACEMENTS DOUX À TRÉLAZÉ

Déroulement de la séance

- État des lieux sur l'existant
- Problématiques
- Propositions des solutions envisagées
- Entretien
- Stationnement vélo
- PMR

ETAT DES LIEUX : DIVERSITÉ DES AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DES PIÉTONS ET CYCLISTES



PROBLÉMATIQUES ÉTUDIÉES

- Favoriser la mobilité active
 - Sécuriser/améliorer les aménagements existants
 - Donner des continuités aux aménagements (lorsque cela est possible)
 - Faciliter les déplacements des PMR* (entretien et stationnement sauvage)
- *Le choix des aménagements et l'accessibilité aux sites par les usagers non motorisés permettent-ils une mobilité douce durable ?*

* Personne à Mobilité Réduite

RAPPEL (CERTU)

- Rappel

Vitesse limite des véhicules motorisés	Principe	Type d'aménagement
<30km/h	mixité	Pas d'aménagement
Entre 30 et 50km/h	séparation	Bande cyclable
>50km/h	exclusion	Piste cyclable

Pour tout aménagement, pas de règles strictes, pas de solutions préconçues mais s'adapter : au contexte local, à la vie du quartier, à la pratique des cyclistes...

Principe d'aménagement recommandé par le CERTU

PROPOSITIONS DES SOLUTIONS ENVISAGEABLES (1/31)

- 1) Rue Albert Camus
- 2) Rue Joseph Bara
- 3) Rond Point du Buisson
- 4) Rue Ambroise Croizat
- 5) Parc du Vissoir
- 6) Rue Jean Jaurès
- 7) Rue Ludovic Ménard
- 8) Chemin de la Grande Guérinière
- 9) Connexion Bourg/Quantinière
 - 1) *Plan piéton*

RUE ALBERT CAMUS (2/31)

1) l'existant

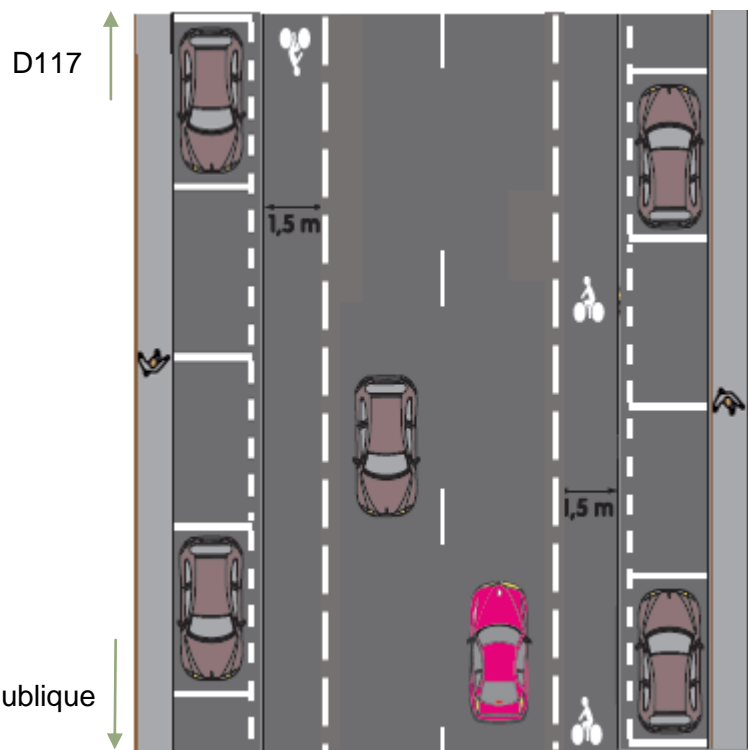
- Bande cyclable officielle ?
 - Si oui, problème de stationnement sauvage qui empêche la circulation des cyclistes et des piétons.
 - Si non, préciser où s'arrête la bande cyclable qui démarre plus haut, vers la rue de la Tour et au croisement de l'Avenue de la République.



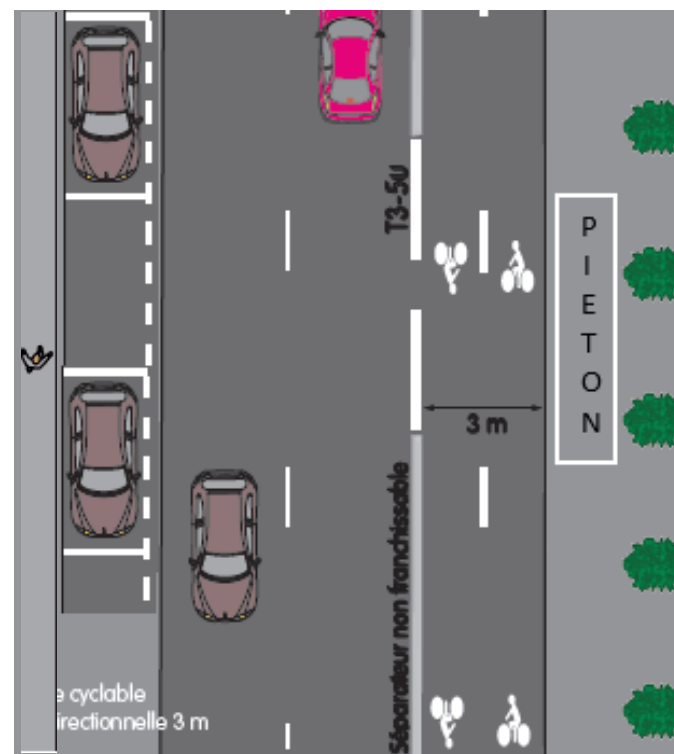
De maison à maison : 15 mètres

RUE ALBERT CAMUS (3/31)

2) Solutions (1/2)



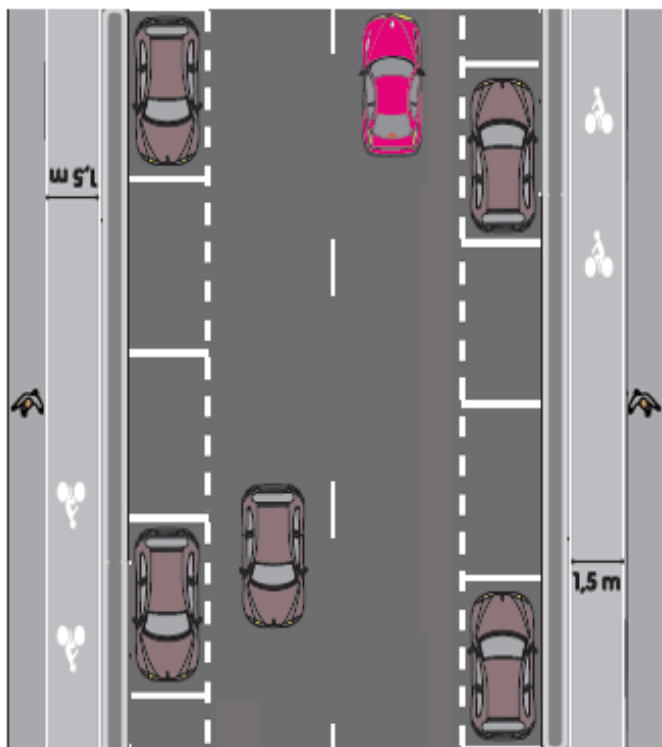
a. Officialisation des bandes cyclables
→15 mètres



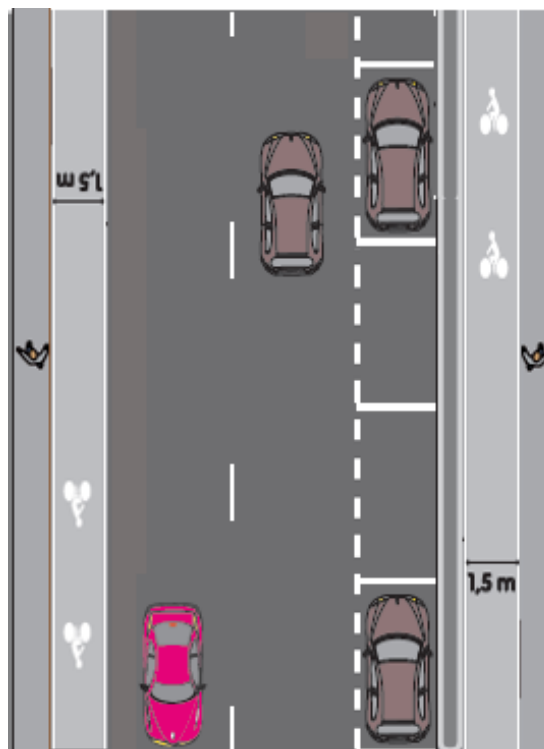
b. Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle
avec stationnement unilatéral
→14,5 mètres

RUE ALBERT CAMUS (4/31)

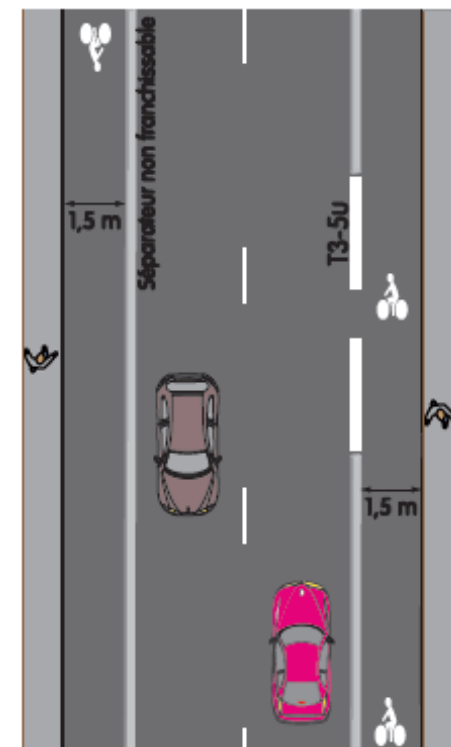
2) Solutions 2/2



c. Pistes cyclables et piétons : derrière le stationnement
→14,8 mètres



d. Stationnement unilatéral avec aménagement cyclable protégé
→14,5m à 15 mètres

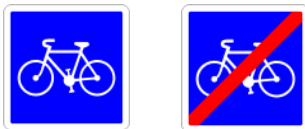


e. Stationnement interdit, aménagement cycliste et piéton protégé
→14 mètres

RUE ALBERT CAMUS (5/31)

❑ Signalisation à prévoir :

- Pour les bandes cyclables



- Pour les pistes cyclables



- Séparation des cyclistes et piétons par une ligne blanche
- Séparation avec le stationnement : surlageur de 0,50cm
- Figurines vélo : tous les 20 mètres
- Ligne blanche discontinue

❑ Solution retenue :

- Sécurité
- Stationnement conservé
- Espace défini et protégé

→ Schéma d

RUE JOSEPH BARA (10/31)

1) l'existant

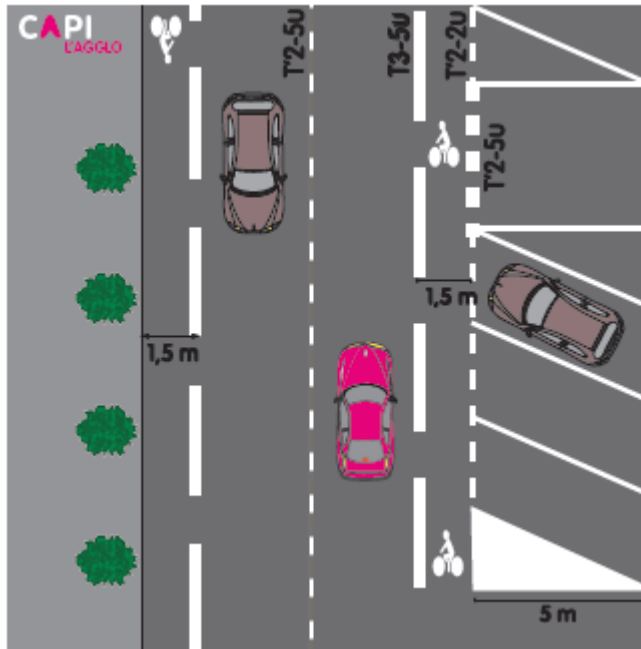
- Stationnement unilatéral large + raquette goudronnée
- Parking de la salle du Vissoir
- Bande enherbée utilisée par les piétons en sortie du Vissoir
- Connexions douces entre la rue Joseph Bara et la rue du 4 septembre 1870 + Parc du Vissoir

Voirie + bande enherbée : 15,7 mètres



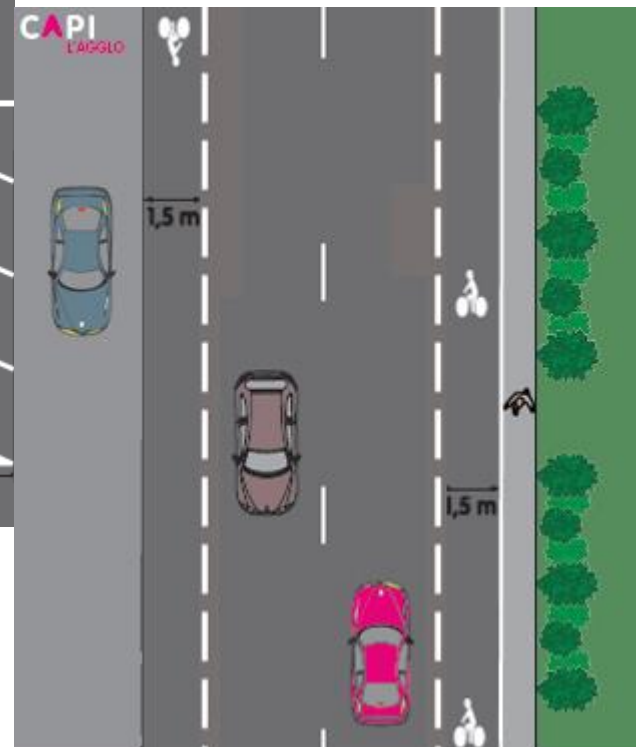
RUE JOSEPH BARA (11/31)

2) Solutions 1/2



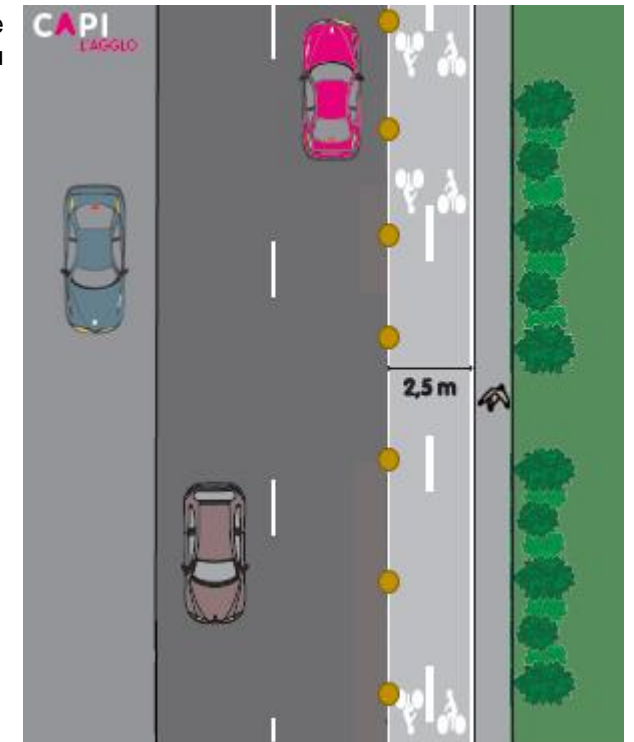
a. Aménagement de bandes cyclables bilatérales avec utilisation de la bande enherbée pour piétons et cyclistes

→ 13,50m



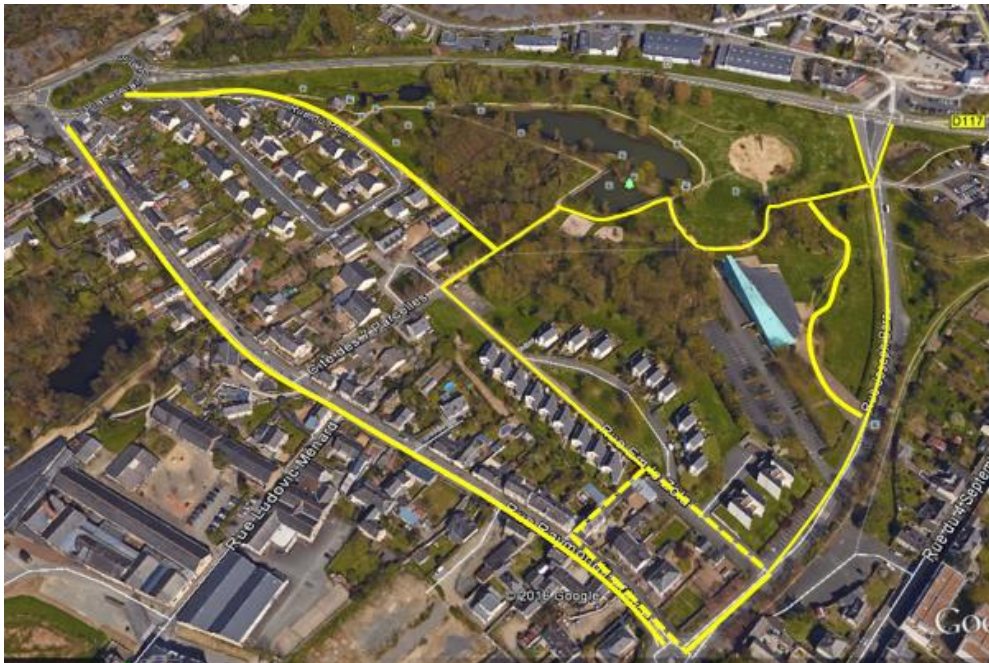
b. Piste cyclable bidirectionnelle ou voie verte

→ 13 m



RUE JOSEPH BARA (12/31)

2) Solutions 2/2



c. Pas d'aménagement de prévu. Les cyclistes empruntent les cheminements du parc ou les rues adjacentes

❑ Signalisation à prévoir

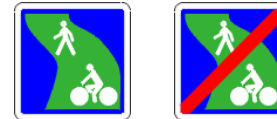
Bande cyclable



Piste cyclable



Voie verte



- Séparation des cyclistes et piétons par une ligne blanche
- Figurine vélo : tous les 20 mètres

❑ Solutions retenues : a ou b

ROND POINT DU BUISSON (13/31)

1) l'existant



- Fin de la voie verte avant le rond point du Buisson
- Arrivée sur le rond point non sécurisée pour les cyclistes qui souhaitent s'insérer dans la circulation

**Largeur trottoir rond point : 1,80m
(possibilité d'étendre cette largeur)**

ROND POINT DU BUISSON (14/31)

2) Solution



Exemple de passage piéton aménagé



Rond Point Bd André Bahonneau



a. Continuité de la voie verte avec une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée

→2,50 m

RUE AMBROISE CROIZAT (15/31)

1) l'existant



- Rue à double sens de circulation mais autorisée pour les riverains
- Rue étroite avec stationnement à cheval sur trottoir

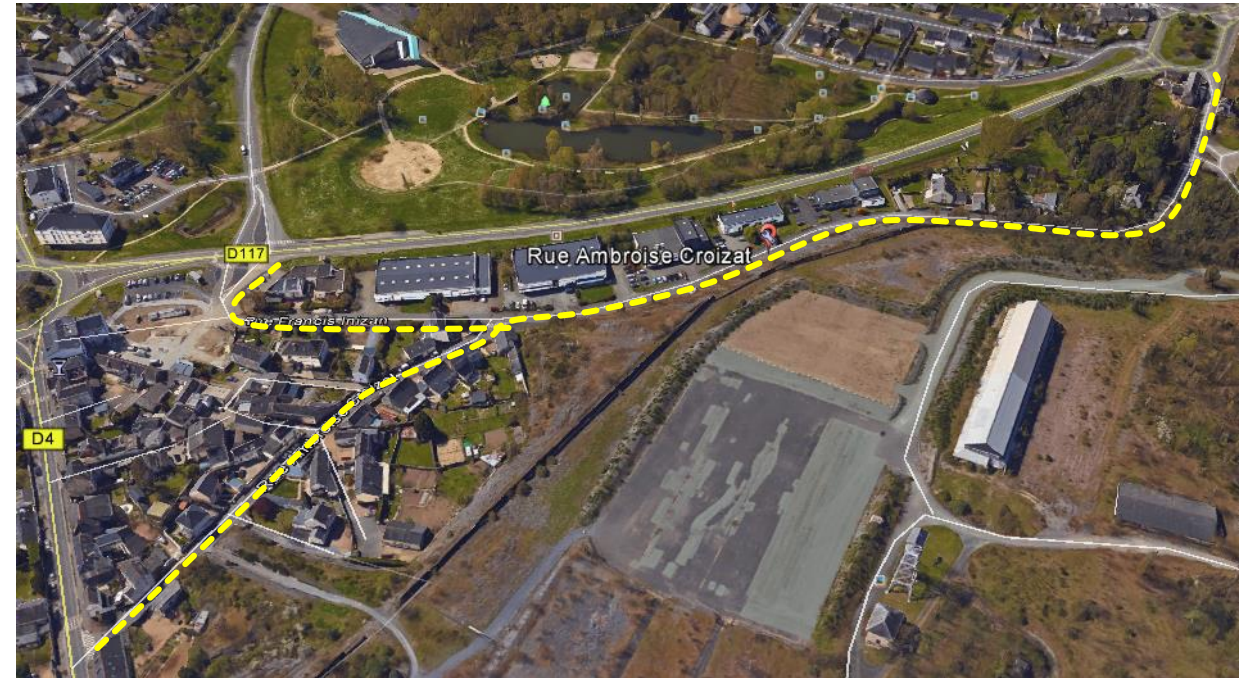
De maison à maison : 8m

RUE AMBROISE CROIZAT (16/31)

2) Solution



a. Ajout d'un panneau « sauf riverains »



ROND POINT DU BUISSON / RUE AMBROISE CROIZAT (17/31)

□ Signalisation à prévoir :

- Rond point du Buisson
 - Figurines vélo : tous les 20 mètres
 - Séparation double sens cycliste (ligne blanche)

- Rue Ambroise Croizat



□ Solution retenue :

- Rond point du Buisson : solution sécurité, sans détour, continuité à la voie verte rue Ferdinand Vest
- Rue Ambroise Croizat : solution simple sans aménagement particulier, permet une cohabitation des usagers

PARC DU VISSOIR (19/31)

1) l'existant

- Parc piétonnier avec plan d'eau, 7500m²
- Aire de jeux
- Salle Aragon + parking
- Accès PMR

2) Problématique

- Autoriser l'accès du parc aux cyclistes ?

3) Solution

- Autoriser l'accès au vélo (sur certains cheminements du parc) pour rejoindre la rue Joseph Bara



RUE JEAN JAURÈS (20/31)

1) l'existant



Début de la rue Jean Jaurès
(pyramide-Super U)



Croisement rue de la Jouvencière

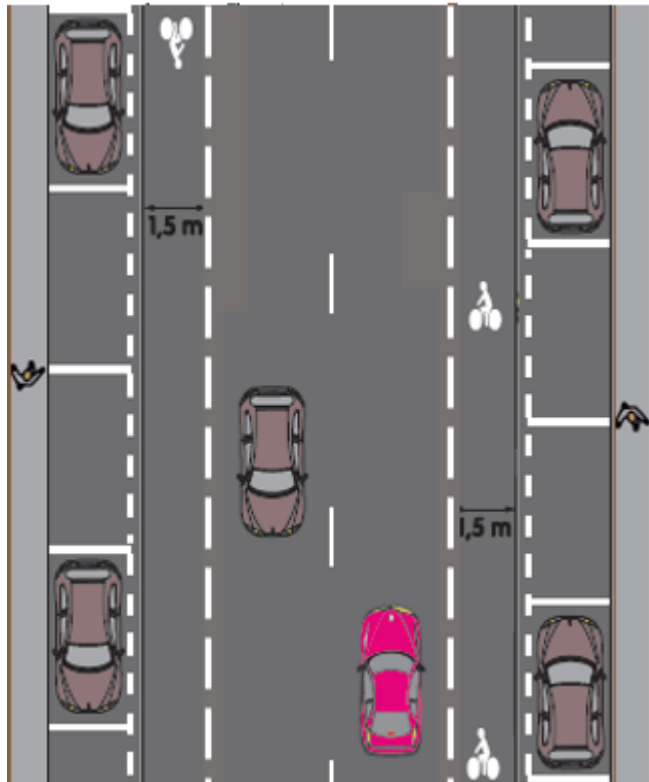


- Stationnement bilatéral
- Passage de la ligne de bus n°10
- Surlageur de chaussée ?
- Couleur du revêtement de la bande cyclable différente de la chaussée

De maison à maison : 15,3 m

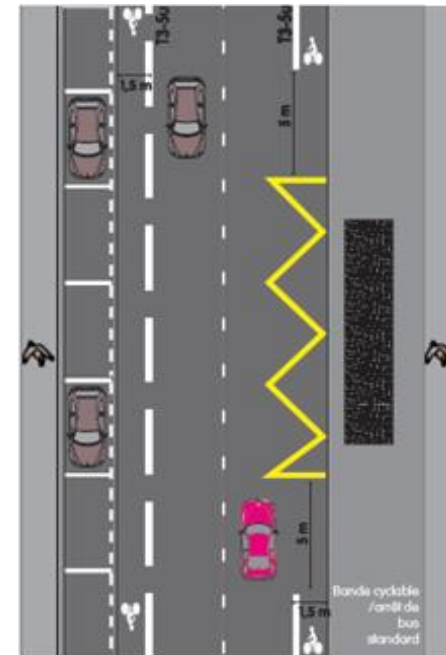
RUE JEAN JAURÈS (21/31)

2) Solutions 1/2



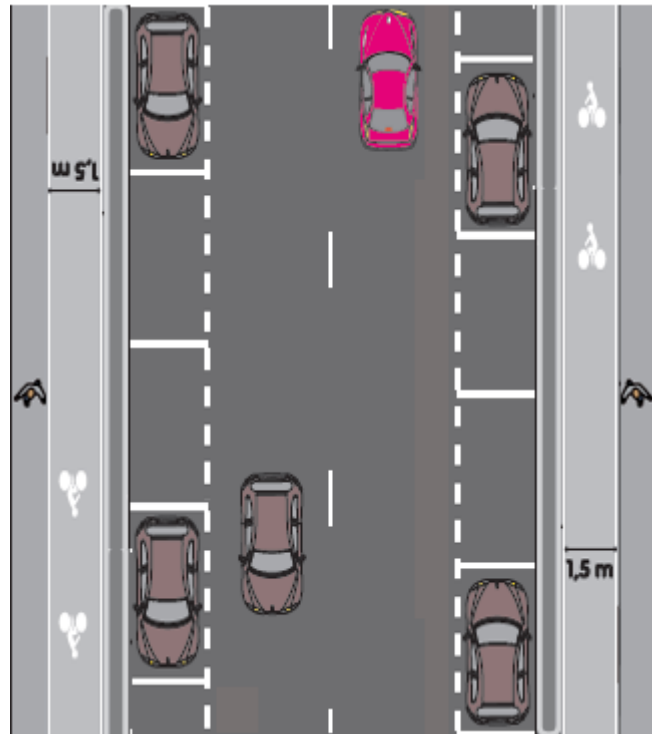
a. bandes cyclables bilatérales + prise en compte de l'arrêt de bus dans l'aménagement

→ 15m à 15,50m



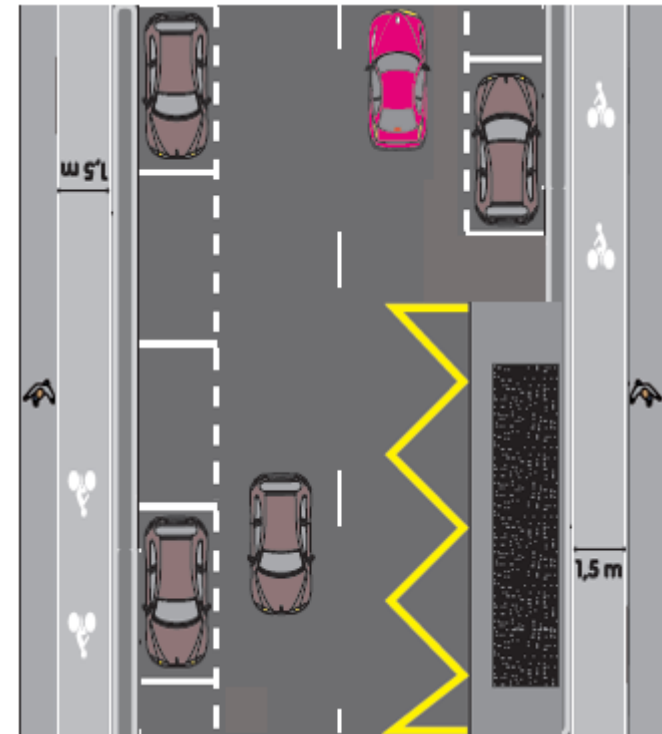
RUE JEAN JAURÈS (22/31)

2) Solutions 2/2



b. Pistes cyclables bilatérales + prise en compte de l'arrêt de bus dans l'aménagement

→ 15m à 16m



RUE JEAN JAURÈS (23/31)

❑ Signalisation à prévoir

Bande cyclable



Piste cyclable

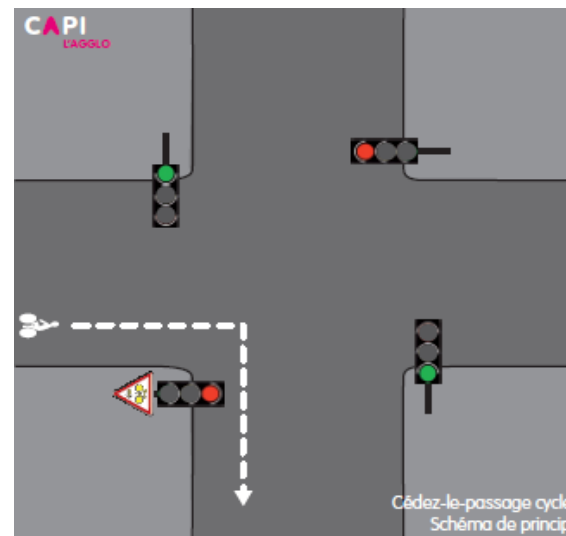


- Séparation des cyclistes et piétons par une ligne blanche ou revêtement de couleur différente
- Séparation avec le stationnement : surlageur de 0,50cm
- Figurines vélo : tous les 20 mètres
- Ligne blanche discontinue

❑ Solutions retenues :

- a → moins couteuse, plus rapide à mettre en place
- b → plus sécurisante, plus agréable

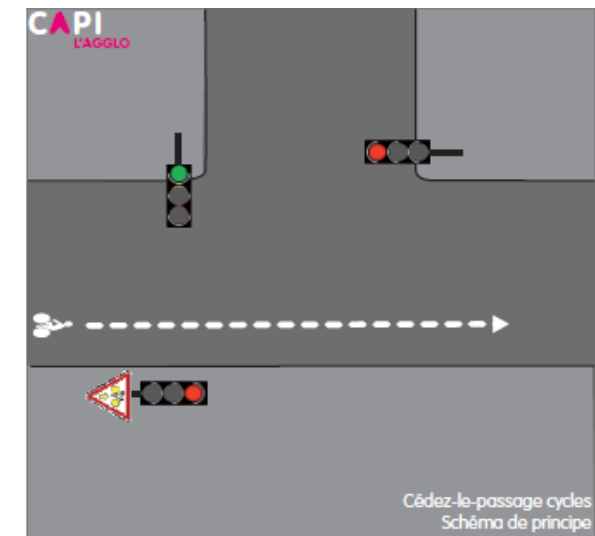
Carrefour avec feux



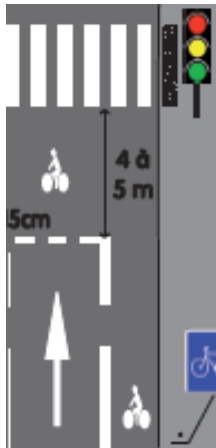
Les cyclistes sont autorisés à tourner à droite au feu rouge



+ SAS vélo



Carrefour en T : les cyclistes sont autorisés à poursuivre tout droit au feu rouge



RUE LUDOVIC MENARD (24/31)

1) l'existant



- Rue à sens unique
- Contre sens cyclable et aire piétonne
- Stationnement unilatéral et rangement en bataille devant l'école primaire publique de la Maraichère

→ Manque la signalisation de cet aménagement (travaux en cours rue Ketsch)

De maison à maison : 8,4 m

RUE LUDOVIC MENARD (25/31)

2) Solution et signalisation à prévoir



→ **A terme** : continuité de l'aménagement pour piétons et cyclistes Chemin de la Maraichère et rue Ketsch

CHEMIN DE LA GRANDE GUERINIÈRE (28/31)

1) l'existant



2) Solution et signalisation à prévoir



CONNEXION CENTRE-BOURG / QUANTINIÈRE (29/31)

- Plusieurs itinéraires non officiels :
 - Rue Pierre Séward : passage de la voie ferrée et chemin des Verrières (à emprunter avec vigilance)
 - Rue Edouard Branly et rue de la gare / rue Edouard Branly et rue de la Pépinière: deux points de passage (à emprunter avec vigilance)
 - Rue de Valongo et rue Voltaire

→ Aménagements difficiles dans certaines de ces zones

- **Solution envisagée** : mise en place d'un plan piéton/vélo



PLAN PIÉTON / VÉLO (30/31)

❑ Nouvelle signalétique urbaine

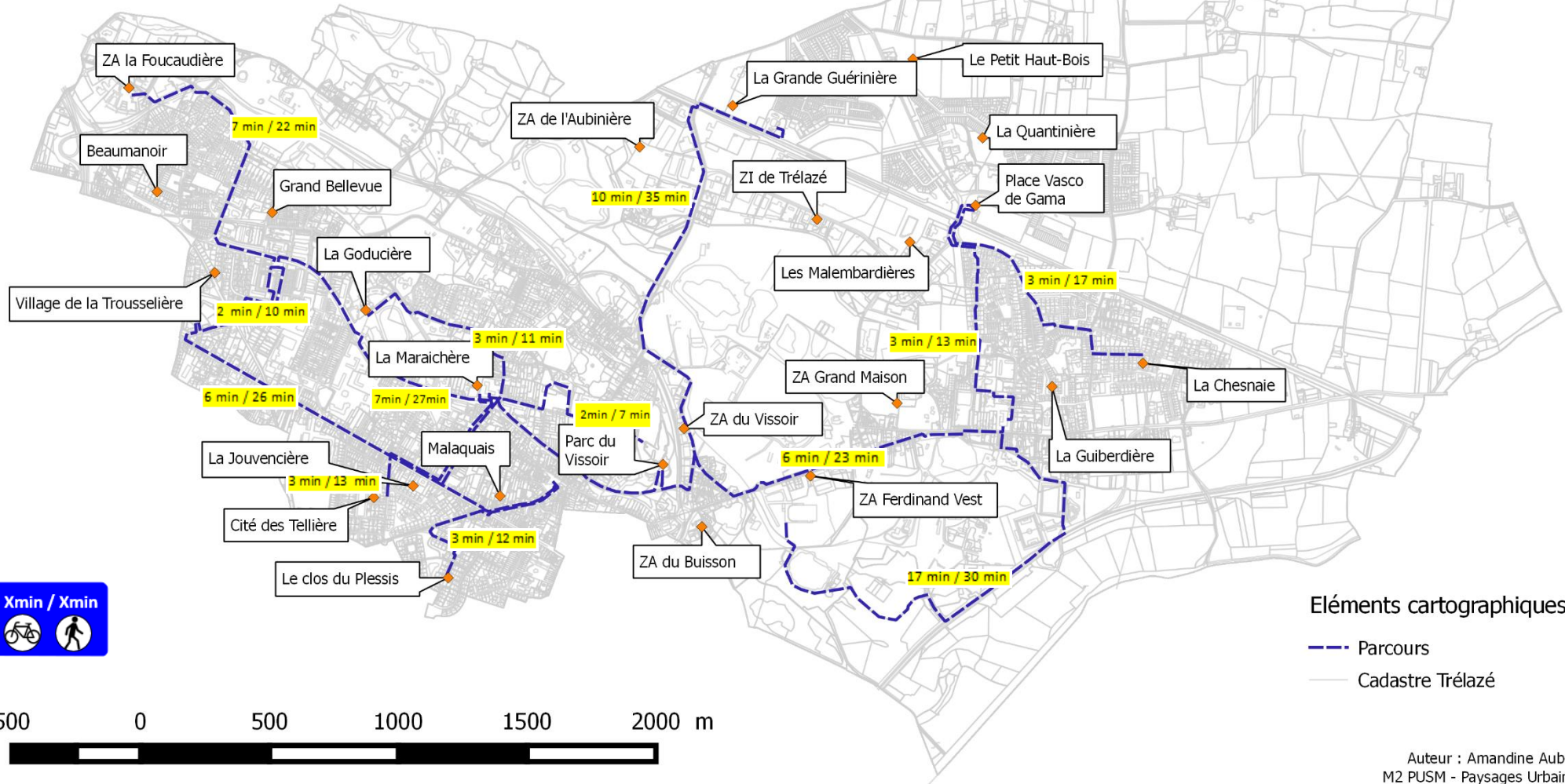
La commune informe sur les temps de parcours vélo et/ou piéton au quotidien, d'un point A à un point B, le but :

- Aider la population à choisir la marche à pied ou le vélo comme moyen de transport
- Provoquer et faciliter les déplacements doux en les intégrant au mode de vie quotidien de la population (récréatif / fonctionnel, semaine / week-end)

➤ Projet attractif et ludique

Trélazé - Plan piéton/vélo

→ Temps de parcours



ENTRETIEN DES LIAISONS DOUCES



Liaison douce derrière Pablo Picasso



Liaison douce derrière le super U (sortie du mail vert)



Bd André Bahonneau (piste cyclable)



Rue Ambroise Croizat



Trottoir rue Auguste Chouteau



Rue Ferdinand Vest (voie verte)



Liaison douce Clos du Plessis (André Leroy)

STATIONNEMENT VÉLO (1/2)

- Différents types de stationnement vélos : potelets, arceaux, arceaux couverts, stationnement protégé (vélobox), ...
- Renforcer l'offre de stationnement vélo : facilite le développement de l'usage du vélo
 - Informer
 - Visibilité et sécurité
 - Conformité



Rateliers – Super U Pyramide



Arceaux – Avenue Mendès France



Poteaux acier – Médiathèque



Stationnement protégé –
Avenue Mendès France



Vélobox (ALM) - rue de la Gare



STATIONNEMENT VÉLO (2/2)

- À revoir pour le Super U de la Pyramide (abimé)
- Secteur de la Poste et du Lidl (stationnement supprimé)
- Indiquer les stationnements existants pour mieux informer les usagers
 - Intermodalité



Avenue Jean Moulin (supprimé)

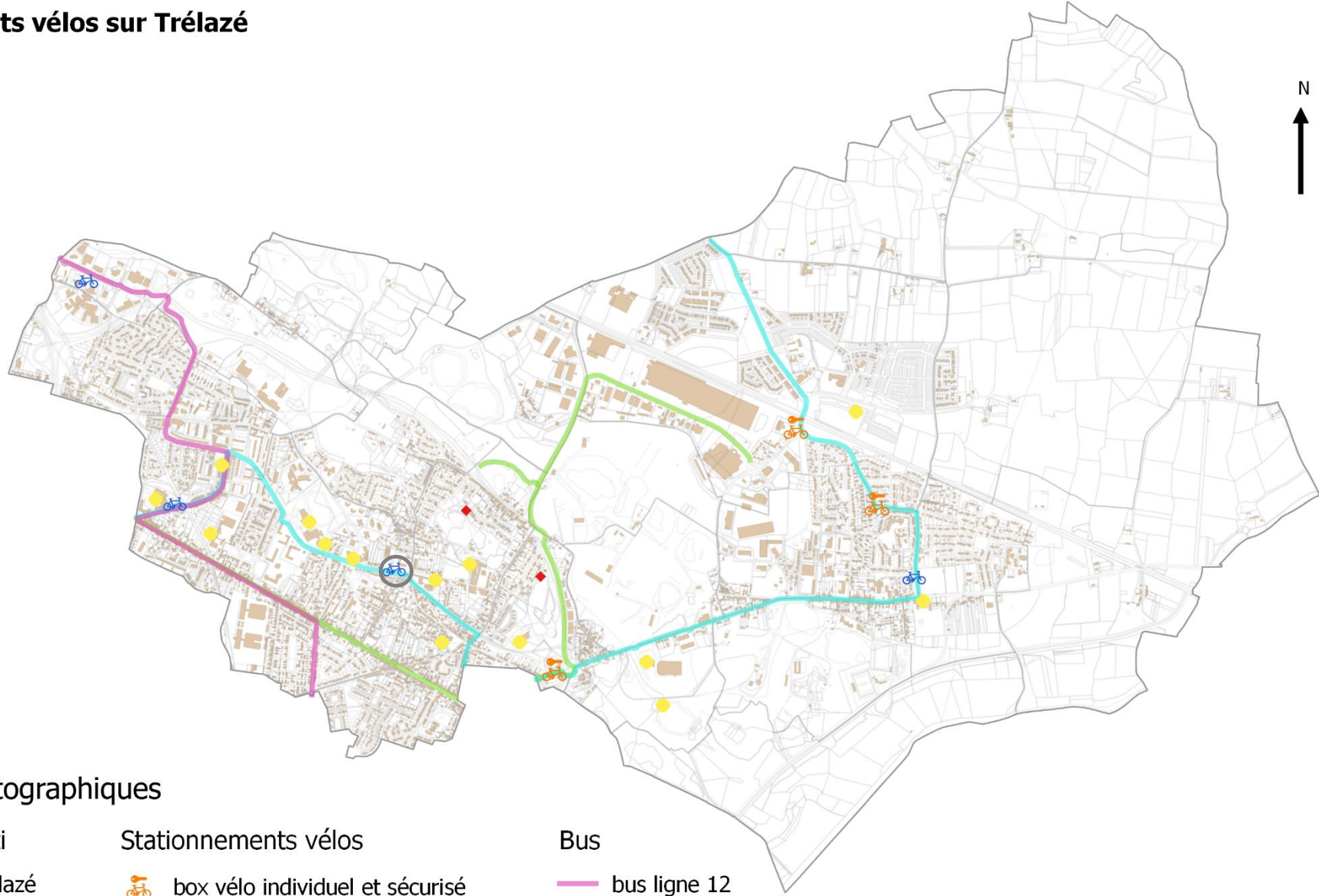


Rue Ferdinand Vest



Rue de la Gare

Stationnements vélos sur Trélazé



Éléments cartographiques

Cadastre et bâti

- cadastre Trélazé
- espace bâti

Stationnements vélos

- 🚲 box vélo individuel et sécurisé
- 🚲 abris vélo collectif protégé
- autre stationnement vélo
- ◆ Proposition stationnement vélo

Bus

- bus ligne 12
- bus ligne 2
- bus ligne 10



ACCESSIBILITÉ PMR

Problèmes récurrents :

- Stationnement sauvage
- Trottoirs
- Obstacle au cheminement (ressaut, racine, luminaire, chicanes, potelets, ...)



Stationnement sauvage
Rue Albert Camus



Stationnement gênant
Rue Saint John Perse / Square Henri Becquerel



Trottoir déformé par les racines
Rue Auguste Chouteau

Voirie pour tous :

- Cohérence entre mobilier urbain et l'espace à aménager
- Largeur minimale du cheminement : entre 1,20m et 1,40m
- Respecter les emplacements de stationnement
- Aménagements : bandes podotactiles, revêtements différents, signal sonore au carrefour,

...

POINTS POSITIFS



Chemins piétonniers –
ZAC Quantinière



Boulevard André Dautel / André
Bahonneau



La coulée verte du Grand Bellevue et sa place publique



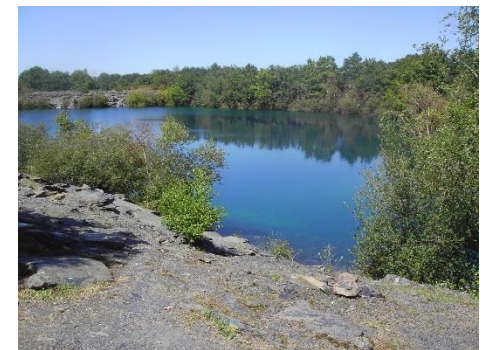
Traversée bac Napoléon



Le mail vert



Le parc du Vissoir



Le parc des Ardoisières